

Séance du 23 OCTOBRE 2019

Membres en exercice :	15
Présents :.....	11
Votants :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

DCM N°51 /2019

Envoyé en préfecture le 24/10/2019

Reçu en préfecture le 24/10/2019

Affiché le

ID : 004-210400131-20191023-201951CASA-DE

---- L'an deux mille **DIX-NEUF**

le **23 octobre à 18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 17 octobre 2019

Membres présents : MMes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, LERDA Serge, ALBERT Patrice, MACCARIO Fabrice, WALLON Muriel, LATIL Yves, WALCZAK Franck et BERTOU Christel.**

4 Absent(s) excusé(s) : **ALBERT JUESTZ** Françoise, **FAURE Michel, WEBER Hélène et VILLETTE Christelle.**

4 **Pouvoir(s)** : **ALBERT JUESTZ** Françoise à **TURCAN Nicole, FAURE Michel** à **ROBERT Frédéric, WEBER Hélène** à **DELMAERE Christian** et **VILLETTE Christelle** à **AVINENS René.**

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

**OBJET : REPARTITION DES FRAIS DE GOUDRONNAGE DE LA VOIE COMMUNALE N°1 –
PLATEAU DES ROUVIERES AVEC LA COMMUNE DE CHÂTEAU-ARNOUX**

--- Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal que lors de la programmation des travaux de voirie 2019/2020 et visite sur le terrain, il a été constaté que la voie communale n°1 entre Aubignosc et Château-Arnoux est considérablement dégradée. La chaussée a subi un trafic intensif, pour lequel elle n'est pas prévue lors des travaux sur les réseaux du quartier de la Gabelle à Château-Arnoux et lors de passages répétés d'engins forestiers de très gros gabarits.

---- Les travaux de réfection de la voie communale n°1 ont été estimés à 40 000 euros hors taxes.

---- Monsieur le maire a informé le maire de Château-Arnoux de cette situation.

---- **Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **DECIDE** de demander une prise en charge par la mairie de Château-Arnoux à hauteur de 70 %
- **PRÉCISE** qu'à minima la répartition sera de 50 % pour chaque commune le cas échéant.
- **DIT** qu'à l'issue du marché, une facturation sera adressée à la commune de Château-Arnoux correspondant aux frais réalisés.

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le maire – René AVINENS

